

Comment créer votre plan de situation ?

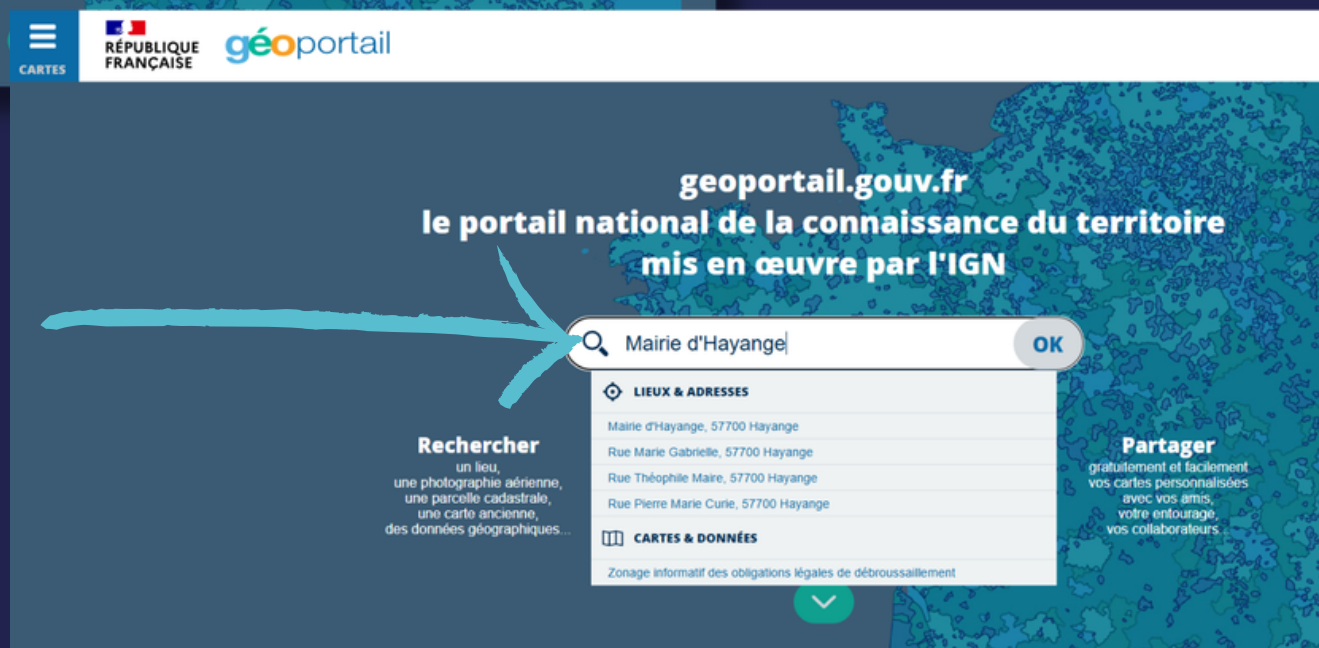
Pas à pas sur Géoportail

Étape 1 - Rendez-vous sur Géoportail.gouv.fr



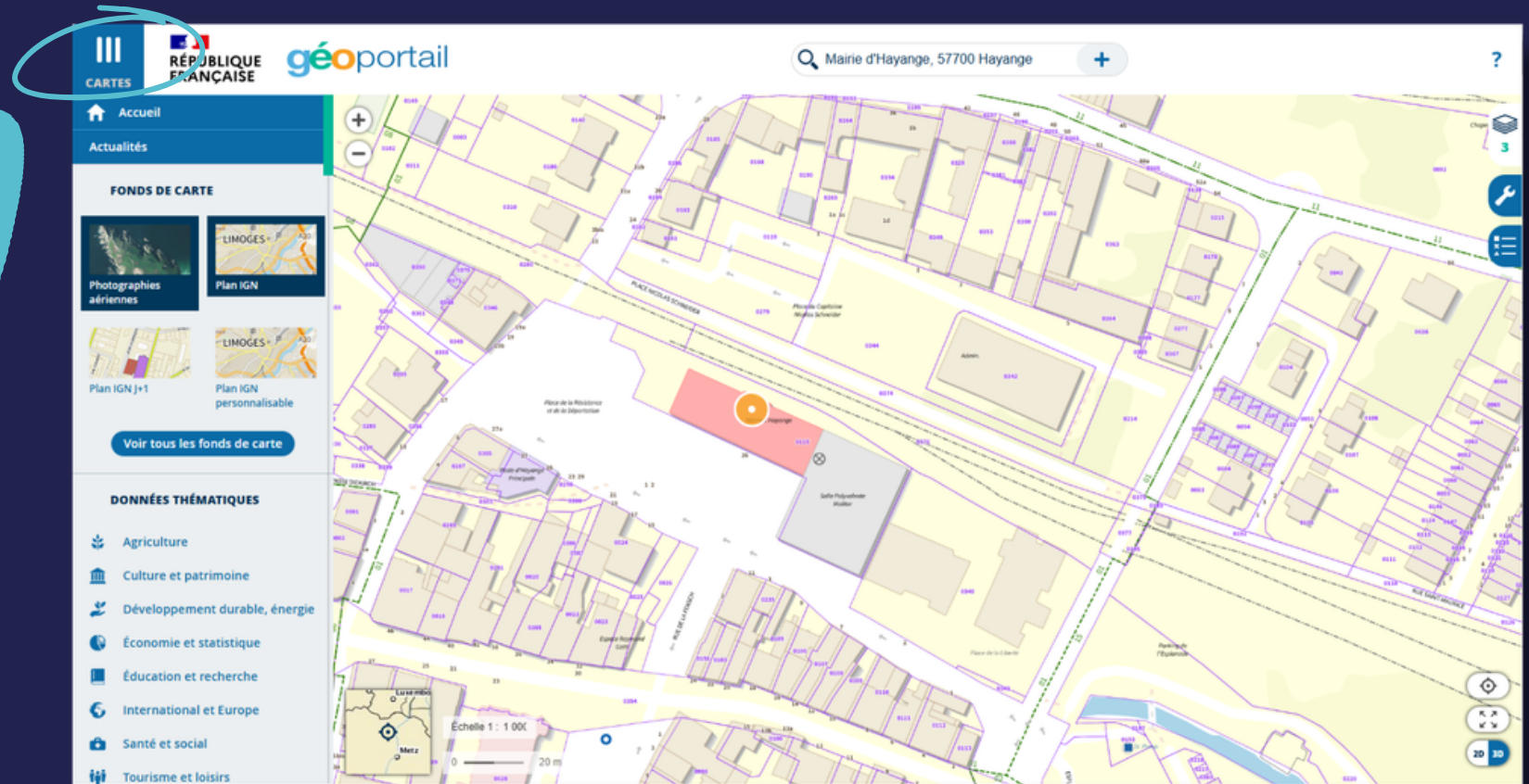
Étape 2 - Insérer votre adresse

Dans la barre de recherche, saisissez l'adresse du terrain concerné (numéro, rue, ville). Une liste de suggestions apparaît : cliquez sur le résultat correspondant dans "Lieux & adresses".



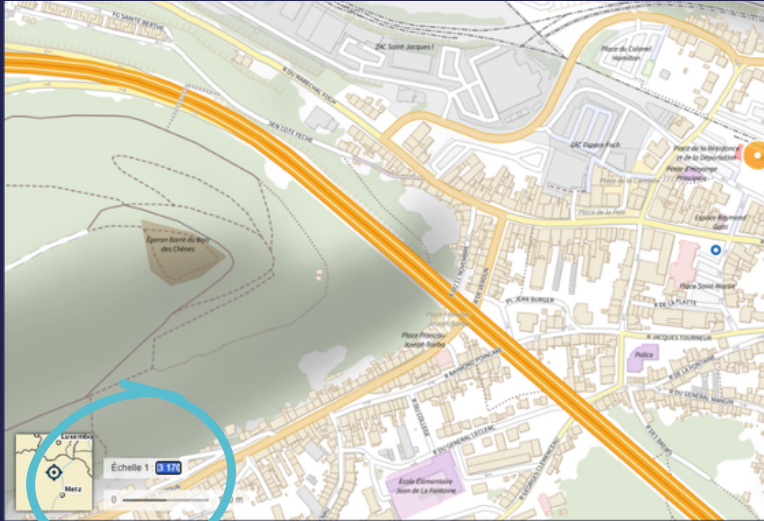
Important : En juin 2026, Géoportail.gouv rejoint la plateforme Carte.gouv, avec les mêmes fonctionnalités et plus encore !

Étape 3 - Changer le fond de carte



Cliquez sur le menu "Cartes" en haut à gauche, puis sélectionnez "Plan IGN" dans les fonds de carte disponibles. Ce fond affiche le cadastre et les noms de rues, idéal pour un plan de situation.

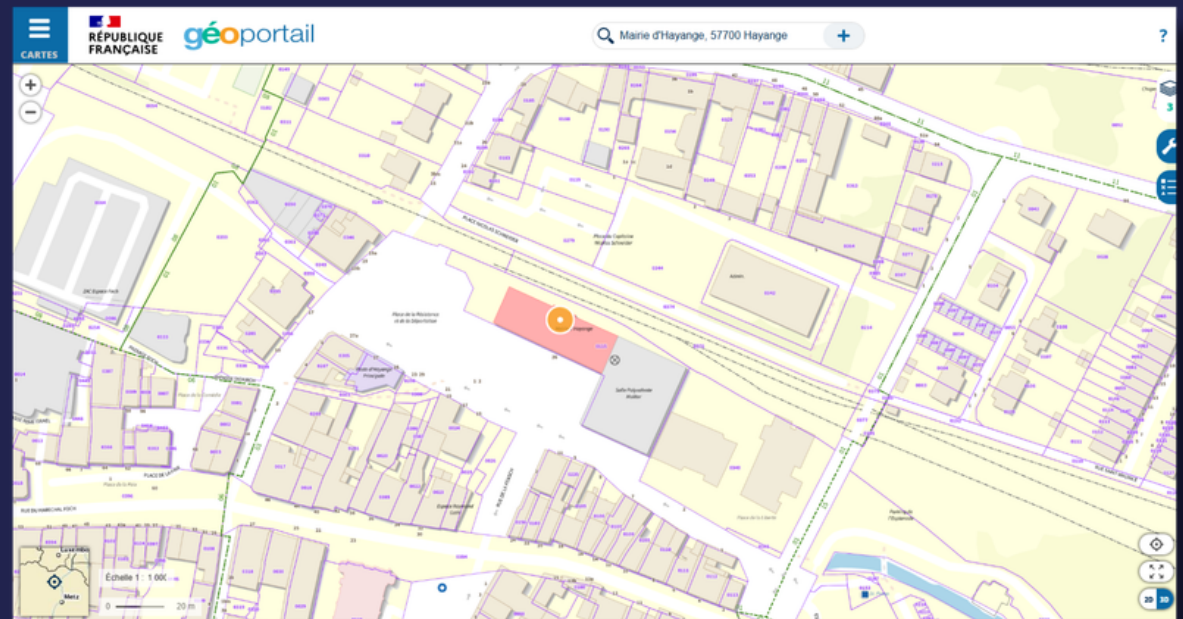
Étape 4 - Mise à l'échelle



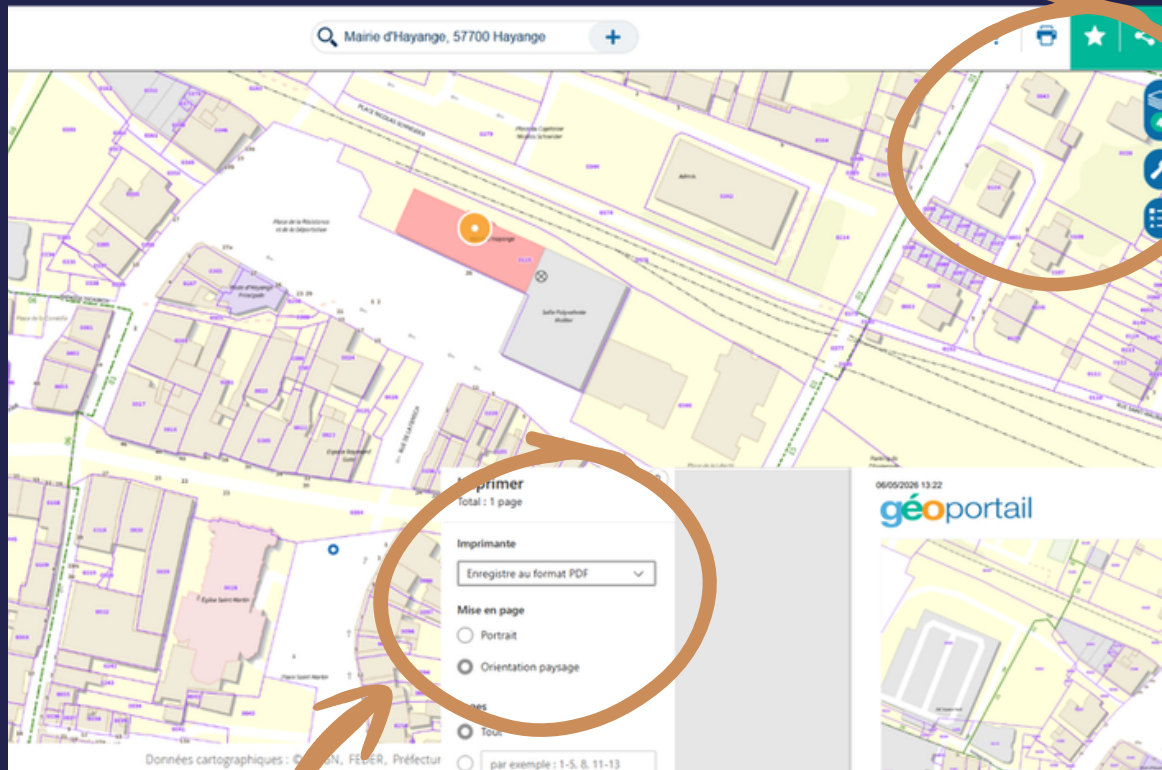
Pour ajuster l'échelle précisément, double-cliquez sur l'échelle en bas à droite de la carte et saisissez **1 : 1 000**. Ce niveau d'échelle est recommandé pour un plan de situation.



À savoir : Pour un plan de situation, l'échelle peut varier de 1 : 1 000 (zone urbaine dense) à 1 : 25 000 (zone rurale éloignée)

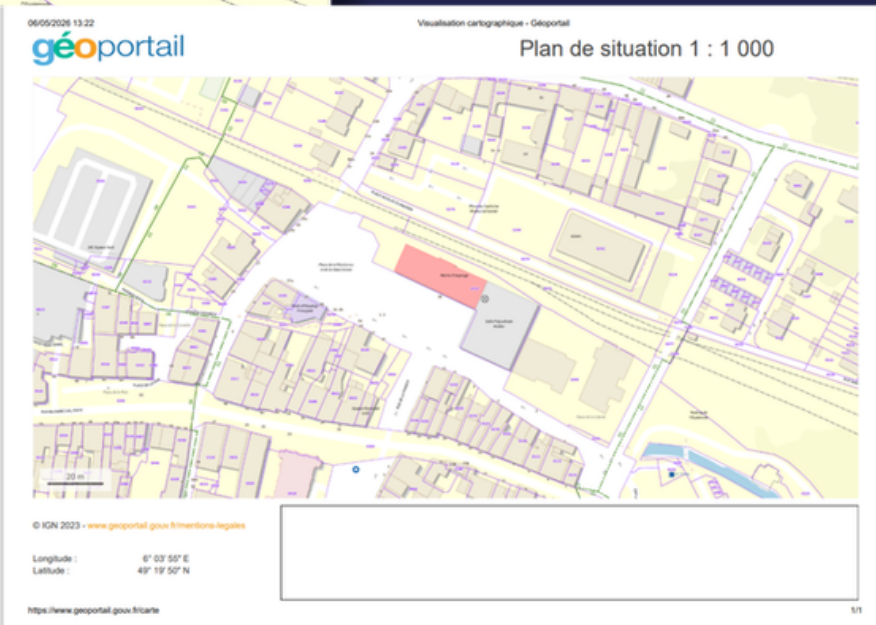
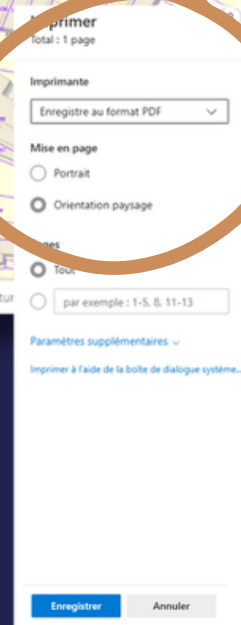


Étape 5 - Impression



Cliquez sur l'icône imprimante en haut à droite de la carte. Dans le champ titre, saisissez manuellement "Plan de situation 1 : 1 000".

Dans le panneau qui s'ouvre, sélectionnez "Enregistrer au format PDF". Choisissez l'orientation paysage, puis cliquez sur Enregistrer.



Besoin d'aide ?

Les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent parfois sembler complexes. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie ou de la Communauté Thionville Fensch Agglomération, nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape de votre projet.

Votre interlocuteur privilégié est votre mairie pour toute question relative à votre projet de travaux. Elle réceptionne vos dossiers. Elle transmet ensuite votre demande au service instructeur de l'agglomération.

Les coordonnées de Communauté Thionville Fensch Agglomération : 03 82 52 65 26

Votre mairie → C'est le premier interlocuteur pour toute question sur les règles locales (PLU, secteurs protégés, ...).
Retrouvez les coordonnées de votre mairie sur : thionville-fensch.fr/annuaires/communes